

Le sultanat de Brunei se convertit à la charia la plus stricte

Le petit État pétrolier a provoqué un tollé international en annonçant qu'il punirait l'adultère et l'homosexualité de la peine de mort par lapidation.

CYRILLE PLUYETTE @CyrillePluyette
CORRESPONDANT À PEKIN

ASIE DU SUD-EST L'indignation de pays occidentaux, d'ONG ou de stars comme George Clooney face à des châtiments d'un autre âge n'y aura rien changé. L'État de Brunei a instauré ce mercredi une nouvelle législation d'inspiration islamique qui punit l'adultère et les rapports sexuels entre hommes de la peine de mort par lapidation.

Ce petit pays pétrolier, situé sur l'île de Borneo et dirigé d'une main de fer par le sultan Hassanal Bolkiah depuis 1967, est ainsi devenu le premier gouvernement d'Asie du Sud-Est à appliquer au niveau national un Code pénal s'inspirant de la charia la plus stricte, à l'image de l'Arabie saoudite.

Le nouveau texte prévoit, en outre, l'amputation d'une main ou d'un pied pour les voleurs. Le viol est aussi passible de la peine capitale, tout comme l'outrage au prophète Mahomet. Et les relations sexuelles entre femmes peuvent entraîner jusqu'à dix ans de prison. Certains articles, comme la lapidation pour homosexualité masculine concernent les musulmans comme les non-musulmans.

Dans un discours prononcé mercredi, le sultan n'a pas fait allusion officiellement à cette nouvelle loi, mais il a appelé à « renforcer » les enseignements islamiques dans son pays. L'appel à la prière doit selon lui retentir dans tous les lieux publics, et pas uniquement dans les mosquées. Balayant les critiques venues de l'étranger, Hassanal Bolkiah a assuré que le Brunei était un endroit « juste et



heureux ». « Quiconque viendra dans le pays aura une expérience agréable et profitera d'un environnement sûr et harmonieux », a-t-il insisté.

L'entrée en vigueur de cette législation a suscité une déferlante de protestations à l'international. L'acteur américain George Clooney, rejoint par le chanteur britannique Elton John, avait été l'un des premiers à alerter l'opinion en lançant un appel à boycotter les neuf hôtels de luxe liés au sultan du Brunei (dont le Meurice et le Plaza Athénée à Paris). L'ONU a dénoncé des « peines cruelles et inhumaines ». L'Allemagne, la France ou l'Union européenne ont également vivement protesté, tout comme

les États-Unis, qui ont souligné que la législation contredisait les « obligations internationales de Brunei vis-à-vis des droits de l'homme ». Quant à Phil Robertson, directeur adjoint de l'ONG Human Rights Watch, il fustige un texte « barbare dans son essence », qui « impose des punitions archaïques pour des actes qui ne devraient même pas être considérés comme des crimes ».

Cette monarchie avait annoncé dès 2013 l'application progressive de la charia. Elle avait commencé à être mise en place dès l'année suivante, mais les aspects les plus controversés avaient été différés après une levée de boucliers à l'international. Les relations sexuelles entre hommes avaient toutefois été rendues illégales et pouvaient entraîner jusqu'à dix ans de prison. Des amendes ou des peines d'emprisonnement avaient été introduites pour exhibitionnisme ou oubli de la prière du vendredi.

Certains homosexuels de Brunei, qui vivaient déjà de manière cachée, ont exprimé dernièrement leur consternation et leur désarroi de façon anonyme. « En vivant au Brunei, je savais déjà que notre identité sexuelle était taboue et ne devait pas être exprimée », a réagi un membre de 23 ans de la communauté LGBT interrogé par l'agence Associated Press. Mais désormais, il craint que certains individus en profitent pour « harceler » davantage cette minorité.

En prenant ce virage intégriste, le sultan cherche à renforcer sa légitimité



Le sultan Hassanal Bolkiah a appelé à « renforcer » les enseignements islamiques au Brunei, mercredi, lors d'un discours à Bandar Seri Begawan. AFP

auprès de la frange la plus conservatrice de la communauté malaise musulmane, qui représente environ 70 % des quelque 435 000 habitants, selon plusieurs observateurs. Car, bien que Brunei affiche l'un des PIB par habitant les plus élevés au monde, le pays, fragilisé par la chute des cours du pétrole et le déclin de ses réserves en or noir, a connu une récession ces dernières années.

À la tête du sultanat depuis ses 21 ans, Hassanal Bolkiah, qui vit dans un gigantesque palais aux dômes dorés, est l'un des hommes les plus riches du monde. Sa vision de l'islam contraste avec les pratiques généralement plus modérées d'autres pays musulmans de la région et avec le style de vie ultra-luxueux de la famille royale.

Reste à présent à savoir si la lapidation sera appliquée dans les faits. Le Code pénal prévoit en effet que la justice ne pourra prononcer cette sentence extrême que si l'accusé avoue son crime ou l'a commis devant au moins quatre témoins. L'ancien protectorat britannique n'a procédé à aucune exécution capitale depuis 1957. ■

1967
Année de l'accession au pouvoir du sultan Hassanal Bolkiah

EN BREF

L'UE ouvre une nouvelle procédure d'infraction contre la Pologne

La Commission européenne a ouvert mercredi une procédure d'infraction contre la Pologne, estimant que le nouveau système de sanction disciplinaire s'appliquant aux juges du pays porte un coup au principe de l'indépendance de la justice. Le gouvernement du parti conservateur Droit et Justice (PiS), en place depuis fin 2015, a deux mois pour répondre aux griefs de la Commission.

Ouganda : une touriste américaine et son chauffeur enlevés

Des hommes armés ont enlevé mardi soir une touriste américaine et son chauffeur ougandais dans un parc situé dans le sud-ouest de l'Ouganda, non loin de la frontière avec la République démocratique du Congo (RDC), et réclamé une rançon de 500 000 dollars.

Un silence pesant s'installe entre les Corses et l'Elysée

hissera le drapeau à tête de Maura ci-dessous). « On reste dans l'attente d'un dialogue. Macron ne veut pas abandonner les sujets essentiels », estime Magali Bastia. « On reste dans l'attente d'un dialogue. Macron ne veut pas abandonner les sujets essentiels », estime Magali Bastia. « On reste dans l'attente d'un dialogue. Macron ne veut pas abandonner les sujets essentiels », estime Magali Bastia.

AUDREY CHAUVET @AuChaudrey

Sept mosquées radicales ont été fermées en un an

Un comité interministériel sur la radicalisation se réunit jeudi. L'occasion d'un bilan du plan de prévention lancé en février 2018.

JEAN CHICHIZOLA

ISLAMISME « Aller aux résultats : » C'est en ces termes que le premier ministre, Édouard Philippe, définit son déplacement jeudi à Strasbourg pour une réunion du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation. En février 2018, il lançait à Lille un plan national de prévention de la radicalisation. La réunion de Strasbourg est l'occasion d'un bilan chiffré. Un exercice d'autant plus nécessaire que la fin du califat en zone syro-irakienne ne fait pas disparaître la radicalisation et la menace terroriste en France.

Le fichier des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) est éclairant : début avril, il comptait 20 904 individus inscrits, dont 11 152 fiches « actives » et 9 752 fiches « clôturées ». Un chiffre stable mais toujours élevé. Le FSPRT compte 78 % d'hommes et 22 % de femmes. 2,7 % des personnes fichées, soit plus de 500, sont mineures. Et 27 % (plus de 5 000) sont des convertis. Le plan 2018 mettait notamment l'accent sur l'école et la lutte contre le discours de haine. En un an, quatre écoles hors contrat ont été fermées et quinze procédures d'opposition à l'ouverture de telles écoles ont été engagées. 1 061 « faits d'atteinte au principe de la laïcité » dans

les établissements ont été traités avec, dans 80 % des cas, l'intervention des équipes « valeurs de la République » (équipes académiques fortes de 350 professionnels). 33 établissements hors contrat ont été contrôlés et 130 cas d'enfants déscolarisés et/ou instruits en famille examinés.

Répression compliquée

Côté Internet, outre le contre-discours (pièces de théâtre sur la radicalisation vues par 350 000 jeunes, 21 programmes télévisuels, 15 millions de vues sur les sites anti-« fake news » et théories du complot), la répression, toujours compliquée par la toute-puissance des Gafa, a sévi. L'État a fait 14 635 demandes de retrait de

contenus sur Internet, 5 528 demandes de déréférencement de sites Internet, 66 demandes de blocage de sites Internet. Dans un autre registre, sept mosquées radicales ont été fermées par les autorités et pas moins de 84 débits de boissons fermés, dans la droite ligne de la politique menée dans les années 2000 dans le cadre des plans de lutte contre l'islam radical.

La date et le lieu choisis pour la réunion de jeudi ne doivent par ailleurs rien au hasard. Le 11 décembre 2018, le terroriste islamiste Chérif Chekatt tuait cinq personnes (un Français, un Thaïlandais, un Italien, un Franco-Afghan et un Franco-Polonais) et en blessait onze autres dans la métropole alsacienne. L'homme de

29 ans, ayant déjà purgé sept ans de prison, avait été condamné plus de vingt fois. Il était connu dès l'âge de 8 ans pour ses agissements en milieu scolaire et avait été emprisonné pour la première fois à 16 ans. À Strasbourg, Édouard Philippe va lancer la concertation, notamment avec les associations d'élus, sur la future stratégie nationale de prévention de la délinquance. Avec un champ bien sûr plus vaste que la seule question de la radicalisation. Mais aussi avec l'idée qu'un profil comme celui de Chekatt, ou celui du terroriste de l'Aude en mars 2018, pose la question de la détection de profils « à risque » le plus en amont possible et du lien entre délinquance et radicalisation. ■

Les greffiers de commerce, ces officiers publics ministériels qui gèrent le registre du commerce et des sociétés, mais aussi accompagnent et secondent les juges des tribunaux de commerce dans le traitement des contentieux, lancent leur nouvel outil numérique, à faire pâlir d'envie les services informatiques de la Chancellerie et tous les tribunaux de grande instance.

À partir de mercredi, les chefs des 5,5 millions d'entreprises françaises pourront, munis d'une clé numérique personnelle, saisir la justice commerciale et suivre leur affaire en ligne. Il y a quelques semaines, le Conseil d'État a également lancé un outil comparable pour permettre une saisine en ligne des tribunaux administratifs. Pour autant, les saisines physiques par courrier ou directement auprès des greffes des tribunaux continueront d'exister.

« En 2008, nous avons créé deux intranets dédiés aux juges de commerce et aux parquets de nos tribunaux », rappelle Sophie Jonval, présidente des greffiers de commerce de France. « Désormais, ce sont les justiciables qui pourront déposer leurs requêtes, comme les demandes de procédures collectives, ou les assignations et injonctions de paiement, grâce à ce point d'entrée numérique unique qui les adressera directement au tribunal compétent parmi les 134 existants en France. » Un gain de



Les greffiers de commerce lancent leur nouvel outil numérique.

temps précieux. « Nous voulons faciliter l'accessibilité à cette justice commerciale mais aussi engendrer plus de transparence puisque nous serons en mesure d'indiquer en temps réel à ces entrepreneurs les dates de renvoi et de délibérés par exemple », continue Sophie Jonval. Les greffiers de commerce espèrent que grâce à ce nouvel outil, « les entreprises n'hésiteront plus à recouvrir les petites factures impayées pour lesquelles, bien souvent, elles hésitent à tenter une action en justice à cause de leur faible montant. Mais en 2017, ces dernières représentaient 56 milliards de manque à

gagner, soit 2 % du PIB », insiste Sophie Jonval. De quoi engendrer une manne non négligeable en perspective pour les greffes de commerce puisque chaque saisine est facturée 31,50 euros.

Échanges sécurisés

Cette première version du tribunal numérique devrait rapidement évoluer pour permettre à toutes les parties au contentieux - avocats, experts et magistrats - d'échanger des pièces de manière sécurisée. Ce projet est né en 2016, lorsqu'Emmanuel Macron érigeait le numérique et

pioient 2 000 collaborateurs - gèrent 8 millions de décisions de justice et plus de 800 000 affaires entrantes. Leur groupement d'intérêt économique, Infogreffe, créé en 1986, couvre 97 % des formalités des entreprises et met à jour quotidiennement les enregistrements et les radiations des représentants légaux des entreprises. Infogreffe a porté la totalité des 2 millions d'euros de développement de ce tribunal numérique. « Nous disposons d'un budget annuel de fonctionnement et de développement de 20 millions d'euros. Il nous est arrivé de financer certains de nos projets informatiques jusqu'à 10 millions d'euros », explique maître Dieudonné Mpouki, le directeur d'Infogreffe.

En toute discrétion, cette structure s'est hissée au niveau des plus importants opérateurs de l'Internet en termes de revenus. Sa force, un modèle économique emprunté au monde numérique : des adaptations technologiques en des temps records et des tarifs réglementés raisonnables, mais avec une volumétrie importante de transactions. En échange de leur situation de monopole, les greffiers de commerce ont accepté des baisses de tarifs successives mais aussi d'offrir davantage de services ainsi que de collaborer intensément avec les services de Bercy et les services judiciaires qui enquêtent sur la délinquance économique et financière. ■

va être aménagée sous forme de bracelet électronique.

Migrants : Paris va ouvrir un accueil de jour

La Ville de Paris va ouvrir un centre d'accueil de jour porte de la Chapelle, en face d'un campement de migrants insalubre, et envisage d'installer sur place de grandes tentes ou des bungalows, a affirmé mercredi la maire PS Anne Hidalgo, pour qui le dispositif de l'État « ne marche pas ».

La justice donne raison aux « gilets jaunes » occupant une ancienne école

La justice administrative de Nantes a donné raison mercredi aux « gilets jaunes » qui occupent depuis quatre mois une ancienne école de La Roche-sur-Yon (Vendée), rejetant la demande d'expulsion de la mairie. La justice estime que la ville, en leur ayant « mis à disposition » cet immeuble en décembre, a délivré « une autorisation d'occupation du domaine public communal ne comportant aucune restriction quant à la durée de l'occupation ». ■